

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant GARDERIE DES PETITS LUTINS INC.	Numéro de permis 909002	Date d'inspection Le 08 juin 2021	
Nom de l'établissement Halte des Grands lutins		Numéro de téléphone (506) 480-0426	
Adresse Unité 2 385 rue Principale Nigadoo NB E8K 3R6			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Rachelle Roy Arseneau		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

### Commentaires généraux

- Visite fait à l'établissement pour une inspection de surveillance.
- Le ratio est respecté lors de la visite.
- Planification et documentation d'activité a été constaté lors de la visite.
- L'aire de jeu extérieur offre aux enfants une grande variété matériel et d'activité.
- L'orientation des enfants est faite de façon positive et respectueuse.

original signé par

Rachelle Roy Arseneau

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 08 juin 2021

Date

original signé par

Marie Frenette

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 08 juin 2021

Date